



## CONVENTION - ENTRAÎNEMENTS et JEUX LIBRES

Entre les soussignés,

**Le joueur ou club :**  
d'une part,

**l'Union Saint-Bruno Badminton**  
49, rue Brizard - 33000 BORDEAUX,  
représenté par Izzie BROHAN, Présidente,  
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### Partenariat

---

**Le joueur/Club s'engage à :**

- S'acquitter d'un montant de **160 €** (à l'ordre de l'Union Saint-Bruno Badminton) pour la saison 2023/2024 au titre de la participation du joueur aux **créneaux** proposés par l'Union St Bruno.
- Prendre en charge la licence à la fédération française de Badminton.

**l'Union Saint Bruno s'engage à :**

- Mettre à disposition tous les jeux libres au joueur correspondant à son niveau de jeu.
- Intégrer le joueur sur les créneaux d'entraînement dirigés qui lui correspondent, avec un entraîneur diplômé.
- Fournir les volants sur les créneaux d'entraînements.

### Durée du partenariat

---

La présente convention est conclue pour la saison 2023/2024 (du 1 septembre 2023 au 31 août 2024) et pourrait être reconduite en cas d'accord des 2 parties.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Joueur / Club

Pour l'Union Saint Bruno,  
Izzie BROHAN

